

Ministère de la Santé

Guide sur le nouveau coronavirus (2019-nCoV) à l'intention des fournisseurs de soins primaires dans un milieu communautaire

Version 1 - 28 janvier 2020

Cette feuille d'information ne contient que des renseignements de base. Elle ne vise pas à remplacer un avis, un diagnostic ou un traitement médical.

Les milieux de soins primaires en Ontario englobent un éventail de capacités, et ce document présente certaines mesures que pourraient prendre les fournisseurs de soins primaires, selon leur capacité à utiliser de façon sécuritaire les respirateurs N95 (vérification de l'ajustement, formation, quantités disponibles) pour l'examen des patients et la cueillette d'échantillons, comme il est recommandé de le faire à l'heure actuelle.

Ce que vous devez savoir

- 1. Tous les milieux de soins primaires doivent suivre les [Pratiques de base](#) (précautions de base) en plus de prendre des précautions contre les gouttelettes et les contacts.**
- 2. Tous les milieux de soins primaires doivent procéder à un dépistage actif (en posant des questions) et à un dépistage passif (affiche) du virus 2019-nCoV chez les patients et mettre sur pied des plans d'aiguillage lorsqu'ils ne sont pas en mesure de procéder à des tests dans leurs cliniques.**
- 3. Les fournisseurs de soins primaires doivent évaluer leur capacité à procéder de façon sécuritaire à un examen clinique et à recueillir des échantillons dans le cas d'un patient à risque d'avoir contracté le 2019-nCoV.**

- **Seuls les fournisseurs de soins primaires pouvant avoir accès aux respirateurs N95 et pouvant les utiliser de façon sécuritaire doivent procéder à des examens cliniques détaillés chez un patient ayant des antécédents cliniques et de voyage ou d'exposition qui correspondent à la définition d'une personne visée par la surveillance (PVS). Les fournisseurs doivent également avoir des procédures de nettoyage appropriées.**
- 4. Les tests doivent se faire dans un milieu approprié, qui favorise l'utilisation sécuritaire des respirateurs N95 durant la [cueillette d'échantillons](#).**
 - **Certains fournisseurs de soins primaires auront la capacité de réaliser des tests pour vérifier la présence du 2019-nCoV.**
- 5. Les fournisseurs de soins primaires doivent signaler à leurs bureaux de santé publique tous les patients que l'on soupçonne d'avoir contracté le 2019-nCoV.**

Dépistage et triage

Les fournisseurs de soins primaires jouent un rôle important pour aider à répondre aux cas soupçonnés de 2019-nCoV. On demande aux milieux de soins primaires de procéder à un dépistage passif et actif.

1. Dépistage passif

- Une affiche doit être installée à l'entrée du cabinet et dans les aires d'accueil pour que les patients présentant des symptômes puissent s'auto-identifier, procéder à l'hygiène des mains, porter un masque de procédure et avoir accès à des mouchoirs et à une poubelle.
- Il faut recommander à tous les patients de couvrir leur nez et leur bouche avec un mouchoir lorsqu'ils toussent et éternuent.

2. Dépistage actif dans les aires d'accueil

Exemple de dépistage

Le patient se présente avec :

1. De la fièvre, une nouvelle apparition de toux ou des difficultés à respirer,
ET l'un ou l'autre des éléments suivants :
2. Voyage en direction ou en provenance de la province du Hubei en Chine dans les 14 jours avant l'apparition de la maladie

OU

Contact étroit avec une personne identifiée comme cas confirmé ou probable de 2019-nCoV

OU

Contact étroit avec une personne atteinte d'une maladie respiratoire

- Il faut procéder au dépistage des patients au téléphone **avant** de fixer les rendez-vous.
- Lorsque les patients se présentent sans avoir eu de dépistage téléphonique, le personnel formé doit procéder au dépistage chez les patients dès leur arrivée en se servant de l'outil de dépistage plus haut.
- Les employés qui procèdent à un dépistage doivent idéalement se trouver derrière une barrière pour se protéger d'une propagation par gouttelette ou contact. Une barrière de plexiglas peut protéger le personnel de la réception contre les éternuements et la toux des patients.

3. *Quoi faire en cas de résultat positif à un dépistage téléphonique?*

- Si les employés du cabinet de soins primaires **ont la capacité** d'avoir accès à des respirateurs N95 et de les utiliser de façon sécuritaire (p. ex., vérification de l'ajustement réalisé, formation, procédures, quantités), ils peuvent procéder à une évaluation clinique, à un examen et à des tests (comme indiqué) dans leurs cliniques. On doit remettre un masque de procédure aux patients et les installer dans une pièce avec la porte fermée dès leur arrivée pour éviter qu'ils entrent en contact avec les autres patients dans les aires communes du cabinet (p. ex., salles d'attente). Les cliniciens doivent aussi :

- Recueillir des renseignements détaillés sur les antécédents et réaliser une évaluation clinique pour déterminer si le patient correspond à la définition de cas d'une PVS.
 - Le fournisseur de soins primaires doit communiquer avec le bureau de santé publique de sa région pour signaler le cas soupçonné et discuter du cadre le plus approprié pour procéder aux tests. Les choix peuvent inclure les suivants : tests réalisés par le bureau de santé publique de la région; tests réalisés au cabinet de soins primaires (à l'aide d'un respirateur N95) et coordination de l'expédition de l'échantillon au [laboratoire de Santé publique Ontario](#); aiguillage vers le service des urgences le plus près. Tous les aiguillages vers l'hôpital doivent être dirigés vers le personnel infirmier du triage.
 - Le choix de l'endroit où l'on procédera aux tests dépend des symptômes du patient, de ses antécédents d'exposition et des ressources locales pour procéder aux tests.
 - Si les patients sont dirigés vers l'hôpital, le fournisseur de soins primaires doit se coordonner avec l'hôpital, le bureau de santé publique de la région et le patient afin de prendre des dispositions sécuritaires pour un déplacement à l'hôpital qui maintient l'isolement du patient. Si le patient est en mesure de le faire, il peut se rendre à l'hôpital en voiture.
- Si le fournisseur de soins primaires n'est pas en mesure d'utiliser de façon sécuritaire un respirateur N95 (c.-à-d., aucune vérification de l'ajustement, aucun accès à un respirateur N95, absence de procédures appropriées pour favoriser une utilisation sécuritaire) :
 - Le fournisseur de soins primaires doit évaluer les antécédents cliniques et de voyage et d'exposition au téléphone pour déterminer si un patient correspond à la définition de PVS. Le fournisseur de soins primaires doit ensuite communiquer avec le bureau de santé publique de la région pour signaler la personne comme étant une PVS, déterminer s'il est approprié de procéder à des tests et, dans l'affirmative, préparer un plan de gestion pour procéder à un examen clinique et à des tests de façon sécuritaire auprès du patient.

4. *Quoi faire en cas de résultat positif à un dépistage au cabinet?*

- Si les employés du cabinet de soins primaires ont la capacité d'utiliser des respirateurs N95 de façon sécuritaire (p. ex., ajustement vérifié, formation, procédures, quantités), ils peuvent offrir une évaluation clinique, un examen et possiblement des tests dans le milieu de soins primaires.
 - Il faut recommander aux patients de porter un masque de procédure (si toléré) et les installer dans une même pièce à leur arrivée en attente d'une évaluation plus poussée.
 - Les fournisseurs de soins primaires doivent recueillir des antécédents détaillés et procéder à un examen clinique pour déterminer si un patient correspond à la définition de cas d'une personne visée par la surveillance (PVS).
 - Les fournisseurs de soins primaires doivent communiquer avec le bureau de santé publique de leur région pour signaler le patient et discuter du cadre le plus approprié pour procéder à des tests. Les choix peuvent inclure les suivants : tests réalisés par le bureau de santé publique de la région; tests réalisés au cabinet de soins primaires (à l'aide d'un respirateur N95) et coordination de l'expédition de l'échantillon au [laboratoire de Santé publique Ontario](#); aiguillage vers le service des urgences le plus près. Tous les aiguillages vers l'hôpital doivent être dirigés vers le personnel infirmier du triage.
 - Si les patients sont dirigés vers l'hôpital, le fournisseur de soins primaires doit se coordonner avec l'hôpital, le bureau de santé publique de la région et le patient afin de prendre des dispositions sécuritaires pour un déplacement à l'hôpital qui maintient l'isolement du patient.
- Si le fournisseur de soins primaires n'est pas en mesure d'utiliser de façon sécuritaire un respirateur N95 (c.-à-d., aucune vérification de l'ajustement, aucun accès à un respirateur N95, absence de procédures appropriées pour favoriser une utilisation sécuritaire), il doit utiliser un masque de procédure et isoler le patient comme décrit précédemment, y compris faire porter un masque de procédure au patient. Le fournisseur peut évaluer les antécédents cliniques et procéder à une évaluation visuelle tout en prenant des

précautions contre les contacts et les gouttelettes et en gardant une distance de 2 mètres entre le patient et lui.

- Le fournisseur de soins primaires doit communiquer avec le bureau de santé publique de la région pour signaler la PVS, et discuter de la façon la plus appropriée d'évaluer cliniquement le patient et de lui faire subir des tests, si cela est justifié.
- Si les patients sont dirigés vers l'hôpital, le fournisseur de soins primaires doit collaborer avec l'hôpital, le bureau de santé publique de la région et le patient afin de prendre des dispositions sécuritaires pour le déplacement à l'hôpital tout en maintenant l'isolement du patient.

Tests

- À l'heure actuelle, on ne s'attend pas à ce que les fournisseurs de soins primaires réalisent des tests pour le 2019-NCoV. Toutefois, tous les fournisseurs de soins primaires ont l'obligation de signaler un patient ayant contracté ou qui pourrait avoir contracté le NCoV au bureau de santé publique de la région.
- Les cabinets de soins primaires qui peuvent utiliser de façon sécuritaire des respirateurs N95 (si accessibles) et qui ont la capacité de recueillir et d'expédier les échantillons appropriés du 2019-nCoV à [SPO](#) peuvent faire subir des tests aux patients qui, à leur avis, correspondent à la définition de PVS.
- Pour de plus amples renseignements sur les tests, consultez la [feuille d'information sur les tests](#).

5. *Quoi faire si un patient a voyagé dans la province du Hubei en Chine au cours des 14 derniers jours, mais qu'il est asymptomatique?*

- Il faut conseiller à tout patient asymptomatique ayant des antécédents d'exposition ou de voyage pertinents de surveiller l'apparition de symptômes. Si les patients font de la fièvre, qu'ils commencent à tousser ou qu'ils ont de la difficulté à respirer dans les 14 jours suivant la date de leur voyage, ils doivent téléphoner à leur fournisseur de soins primaires, à Télésanté Ontario ou au bureau de santé publique de leur région.

Conseils en matière de santé et sécurité au travail et de prévention et contrôle des infections pour les milieux de soins primaires

Au sein des milieux de soins primaires, le ministère recommande le respect des pratiques de base et des précautions supplémentaires (contre les contacts et les gouttelettes) pour le dépistage des patients. Ces précautions incluent les suivantes :

- utilisation de gants, blouses, masque de procédure et protection oculaire
- hygiène des mains

Les fournisseurs de soins primaires qui peuvent procéder à des examens cliniques des patients correspondant aux critères d'une PVS doivent utiliser des respirateurs N95.

Pour de plus amples renseignements, consulter : [Pratiques de base et précautions supplémentaires dans tous les établissements de soins de santé du CCPMI](#)

Ce que l'on sait à propos du coronavirus 2019-nCoV

Les coronavirus (CoV) forment une grande famille de virus responsables de maladies allant du rhume à des maladies plus graves comme le syndrome respiratoire du Moyen-Orient (MERS-CoV), le syndrome respiratoire aigu sévère (SARS-CoV) et le 2019-nCoV. Un nouveau coronavirus est une nouvelle souche n'ayant jamais été détectée chez les humains jusqu'ici.

Les coronavirus sont zoonotiques, c'est-à-dire qu'ils se transmettent des animaux aux humains. Des recherches poussées ont conclu que le SARS-CoV se transmettait de la mouffette tachetée aux humains et que le MERS-CoV se transmettait des dromadaires aux humains, et les chauves-souris en seraient probablement le réservoir. Plusieurs coronavirus en circulation chez les animaux ne se propagent pas chez les humains.

Le 31 décembre 2019, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) [a été informée](#) de cas de pneumonie d'étiologie inconnue dans la ville de Wuhan, dans la province du

Hubei en Chine. Un nouveau coronavirus (2019-nCoV) [fut identifié](#) comme étant l'agent responsable par les autorités chinoises le 7 janvier 2020.

Les signes courants d'infection incluent la fièvre, des symptômes respiratoires comme la toux, un essoufflement et des difficultés à respirer. Dans les cas les plus graves, l'infection peut provoquer une pneumonie, une insuffisance rénale et même la mort.

Les recommandations pour prévenir la propagation de l'infection incluent l'hygiène des mains (utilisation d'un rince-mains à base d'alcool ou le lavage des mains avec du savon et de l'eau), l'hygiène respiratoire et l'étiquette relative à la toux (p. ex., se couvrir la bouche et le nez au moment de tousser et d'éternuer, utiliser des mouchoirs pour contenir les sécrétions respiratoires).

En date du 27 janvier 2020, deux cas du 2019-nCoV ont été annoncés en Ontario chez un couple récemment revenu de Wuhan en Chine. Bien que nous prévoyons l'apparition possible d'autres cas chez des personnes ayant voyagé dans la région touchée, le risque général pour la collectivité demeure faible.

À l'heure actuelle :

- Presque tous les cas ont un lien épidémiologique direct ou indirect avec la province du Hubei en Chine.
- Des mesures efficaces de prévention et de contrôle des infections sont en place dans tout le système de santé de l'Ontario.

Les fournisseurs de soins primaires de l'Ontario doivent envisager la possible présence du 2019-nCoV chez les personnes qui se présentent avec de la fièvre et des symptômes respiratoires et ayant voyagé dans la province du Hubei ou ayant eu un lien épidémiologique avec cette région dans les 14 derniers jours (voir les définitions de cas décrits dans le guide du ministère de la Santé à l'intention des travailleurs de la santé et des employeurs du secteur de la santé concernant le 2019-nCoV). [document à venir]

Pour de plus amples renseignements

Si vous avez des questions, veuillez consulter le [site Web du ministère sur le 2019-nCoV](#) ou communiquez avec le [bureau de santé publique](#) de votre région.

Conseils généraux à l'intention des fournisseurs de soins primaires

Les fournisseurs de soins primaires peuvent prendre plusieurs mesures pour s'éviter et éviter à leurs employés et patients de contracter ce virus :

- Mettez des masques de procédure, des mouchoirs et du rince-mains à base d'alcool à la disposition des patients et des employés des cliniques et cabinets.
- Passez en revue les politiques et procédures en matière de prévention et de contrôle des infections et de santé et sécurité au travail avec le personnel.
- Installez des affiches sur les portes de la clinique ou du cabinet et dans les aires d'accueil avisant les personnes de s'auto-identifier si elles font de la fièvre, si elles présentent une maladie respiratoire grave et si elles ont voyagé dans la province du Hubei en Chine au cours des 14 derniers jours depuis l'apparition de la maladie, ou encore si elles ont été en contact avec une personne ayant les antécédents de voyage mentionnés plus haut et qui est malade (voir les procédures de dépistage plus haut).